Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 089-218901981-20261027-AR202662-AI

# Commune de Gurgy
# Arrêté n° 2026/62
# Portant désignation d'un correspondant incendie et secours

Le maire de GURGY

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.731-3 et D.731-14 ;

Considérant que la commune n'a pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal délégué au titre des questions de sécurité civile ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur Eric LENOIR est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de GURGY

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 2 : Le maire de la commune de GURGY est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie de présent arrêté sera adressée à M. le préfet de l'Yonne et à M. le président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours de l'Yonne.

Fait à Gurgy, le 27 octobre 2026

Le maire,

Cyril CHAUVOT